



Reprise d'activité en Ile de France : ce qu'il faut savoir

Pour faire face à la contrainte sanitaire vous allez recevoir une aide sanitaire de 1 000 €

Nous vous avons adressé le 27 avril un courrier vous informant de la contribution sanitaire du CRAIF qui vous sera versée avant le 11 mai. Vous l'avez déjà reçu, ou vous allez la recevoir incessamment.

Nous espérons ainsi contribuer à la reprise de vos activités dans des conditions sanitaires sécurisées ■

Réouverture des aérodromes

Le Gouvernement a précisé ce jeudi 7 mai les modalités de reprise d'activités à/c du 11 mai.

Sur nos 18 aérodromes d'aviation générale en Ile de France, 10 sont gérés par Groupe ADP, 7 ont été fermés. Le personnel du groupe a été mis en chômage partiel. La réouverture nécessitera une visite de contrôle par le gestionnaire. Attention, quel que soit votre gestionnaire, vérifier que votre aérodrome est de nouveau ouvert à la CAP avant d'entreprendre un vol.

Lors de la reprise des vols, merci de suivre strictement les consignes à appliquer que communiquera la FFA ■

Aéroclubs implantés sur des aérodromes gérés par ADP

Le CRAIF a demandé le 19 mars à **Groupe ADP** une remise des redevances aéroportuaires au prorata temporis du temps de confinement, ainsi qu'une ristourne sur les loyers sur cette période.

Dans sa réponse du 23 avril, Groupe ADP accorde un avoir sur les redevances aéroportuaires du second semestre, pour les aéronefs bénéficiant d'un abonnement déclaré avant le 30 juin 2020. Par contre les loyers restent dus pour toute la période considérée, mais des facilités de paiement seront accordées aux aéroclubs qui en feront la demande. Cette réponse est pratiquement identique à celles faites à la demande de la FFA, par Vinci Airports et Edeis, pour l'ensemble du territoire ■

Sports aériens : programme ETR 2020

L'Equipe technique régionale (ETR) a été contrainte d'annuler les manifestations sportives programmées pour le premier semestre. Elles sont reportées en 2021.

Toutes les autres manifestations programmées après la fin du confinement, sont maintenues, sous réserve de restrictions gouvernementales. Un nouveau calendrier vous sera envoyé, il sera publié sur le site Internet du CRAIF ■

Sécurité des vols - vols offerts à titre gracieux

Plusieurs aéroclubs ont prévus d'offrir des « vols découverte » aux soignants en remerciement de leur engagement durant cette période d'épidémie. Il est nécessaire de programmer ces vols dans le respect de la réglementation.

Bien s'assurer des compétences requises par le pilote pour entreprendre ces vols en toute sécurité ■

Le CRAIF à votre écoute

Durant toute la période de confinement le CRAIF était présent à vos côtés. Nous restons à votre écoute durant la période particulièrement délicate de la reprise des vols, n'hésitez pas à contacter Fabienne les mardis et jeudis ou par messagerie contact@craidf.fr

En attendant bonne reprise d'activité et bons vols à tous ■